

**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix huit

Le 28 novembre 2018 à 17 heures 30

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 22 novembre 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 25

NOMBRE DE VOTANTS : 32

Objet : Cession du lot 7 - ZA BELLEVUE 3 à Pugnac

Présents : 25

Michel ARNAUD (Saint André de Cubzac), AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FUSEAU Michael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac) PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), Alain TABONE (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7

BOBET (Saint André de Cubzac) pouvoir à DAILLY Philippe, FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac) pouvoir à AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Catherine SAEZ, GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée) pouvoir à MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac) pouvoir à BORRELLY Marie Claire, RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain TABONE, ROUX Jean (PUGNAC) pouvoir à Jean Marc ISIDORE.

Absents excusés : 5

BLANC Jean Franck (Teuillac), COUPAUD Catherine (Pugnac), MABILLE Christian (Peujard), POUCHARD Éric (Lansac), SAGASTI Sylvie (Peujard),

Secrétaire de séance :

Mme BORRELLY Marie Claire

Vu l'arrêté d'extension de périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais en date du 24 novembre 2016,

Considérant le projet d'aménagement de la Zone d'Activités économique de BELLEVUE 3, à Pugnac,

Considérant que la Communauté de Communes de Bourg en Gironde a réalisé des travaux pour l'extension de la ZA de Bellevue, située à Pugnac, et la création de 11 lots supplémentaires représentant une superficie totale de 21 204 m².

Vu la délibération en date du 15 septembre 2015 du conseil communautaire de Bourg en Gironde, fixant le prix de cession des lots de la ZA de Bellevue 3, à 24.50 € HT par m², TVA sur marge en sus.

Considérant que la Communauté de Communes de Bourg en Gironde a procédé, avant le 31/12/2016, à la vente par acte authentique de 9 lots sauf pour les lots n°6 et 7 :

- Le lot 6 d'une superficie de 2 852 m², vendu au prix de 69 874 € HT (81 704,10 € TTC)
- Le lot 7 d'une superficie de 1 900 m², vendu au prix de 46 550 € HT (54 431,20 € TTC)

Vu la délibération en date du 2 février 2016 par laquelle le Conseil Communautaire de Bourg en Gironde a autorisé Monsieur le Président à signer une promesse de vente les 13 et 14 décembre 2016, au bénéfice de Monsieur Philippe DAVID (gérant de la société ODC distribution), concernant la cession du lot 7.

Considérant que Monsieur Philippe DAVID, par courrier reçu le 2 mars 2018, a souhaité renoncer à son acte d'achat du lot 7 susvisé,

Considérant que Monsieur Cédric Gilles, gérant de « l'établissement Gilles » spécialisé dans la maçonnerie et le gros œuvre en bâtiment et employant 6 salariés, a souhaité se porter acquéreur du lot 7 pour y construire un bâtiment de stockage et des bureaux pour une surface totale d'environ 500 m².

Vu la délibération en date du 23 mai 2018 par laquelle le Conseil Communautaire approuve la cession du lot 7 de la zone d'activités Bellevue 3 à Pugnac (parcelle cadastrée ZN 530) d'une superficie de 1900 m² au profit de Monsieur Cédric Gilles, ou toute personne morale dont il aurait la qualité d'associé majoritaire, au prix de 24,50 € HT, soit 46 550 € HT et 54 431,20 € TTC, conformément aux décisions de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde susvisées.

Vu la promesse de vente signée le 3 juillet 2018 entre la Communauté de Communes du Cubzaguais et Messieurs Cédric Gilles et Marc Marie Gilles (comptable) concernant la cession du lot 7,

Considérant que Monsieur Cédric Gilles souhaite faire cette acquisition par l'intermédiaire de la SCI 2GCM (en cours de constitution au moment de la promesse de vente) dans laquelle messieurs Cédric Gilles et Marc Marie Gilles sont associés à hauteur de 50% chacun,

Sur avis du bureau,

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

☐ d'approuver la cession du lot 7 de la zone d'activités Bellevue 3 à Pugnac (parcelle cadastrée ZN 530) d'une superficie de 1 900 m² au profit de la société 2GCM au prix de 24.50 € HT du m², soit 46 550 € HT et 54 431,20 € TTC, conformément aux décisions de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde susvisées.

☐ d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant désigné par lui, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette cession au profit de la société 2GCM.

☐ de désigner Maître SEPTZ Grégory, à Pugnac, comme notaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes pour cette opération.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

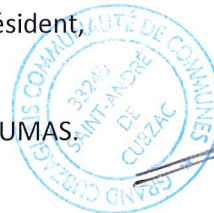
Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 29 novembre 2018

Le Président,

A. DUMAS.



Envoyé en préfecture le 03/12/2018

Reçu en préfecture le 03/12/2018

Affiché le



ID : 033-243301223-20181128-2018141-DE